Bar restaurant fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er mars 2007

Le patron d'un bar restaurant a t-il le droit d'afficher établissement fumeur et a-t-il le droit de ne pas reserver un espace pour les fumeurs distinct de celui des non fumeurs surtout quand il dispose de 2 salles ? que faire ?

Réponse :
Déposez une plainte devant le procureur de la République, c'est très facile à rédiger grâce à DNF, c'est gratuit, vous avez toute chance de voir aboutir votre requête et vous participerez ainsi à l'effort nécessaire pour renverser les dernières résistances à la lutte contre ce fléau que représente le tabagisme passif

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac